

Toute l'actualité de votre commune

AUTOMNE 2026

LA ROMAGNE

le FLASH infos

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

P2

VIE ASSOCIATIVE

FLASH P9

INFOS DIVERSES

FLASH P13

LA MAIRIE INFORME

FLASH P15

Agenda

FLASH P16



Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL



■ CONSEIL DU 28 avril 2026

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Effacement des réseaux – Travaux de génie civil télécommunications

Le conseil municipal, lors de sa séance du 26 septembre 2025, a donné un accord de principe aux travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques pour le haut de la rue Nationale, la rue des Genêts, la rue des Eglantiers, la rue de Beauséjour, la rue des Frênes, la rue des Chênes, la rue des Alouettes et la rue des Mésanges.

Le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire) avait établi un estimatif du montant des travaux avec un reste à charge global de 266.725 euros.

Depuis, le SIEM a peaufiné ses études et a établi un avant-projet détaillé (APD) des travaux s'établissant comme suit :

Rues	Estimatif		Avant-projet détaillé	
	Montant travaux	Montant participation communale	Montant travaux	Montant participation communale
Nationale-Genêts	106.890,00	57.984,00	117.874,27	58.298,02
Eglantiers-Beauséjour- Frênes et Chênes	275.735,00	117.715,00	306.603,99	142.511,55
Alouettes-Mésanges	167.564,00	91.026,00	154.670,58	78.886,02
TOTAL	550.189,00	266.725,00	579.148,84	279.695,59

La différence entre l'estimatif et l'avant-projet détaillé s'explique essentiellement par une réfection totale de la largeur du trottoir sur la rue des Eglantiers.

Une proposition de convention entre la commune, Orange et le SIEM sera établie prochainement. Elle précisera notamment le montant du génie civil télécommunications à la charge de la commune et le montant de la redevance annuelle de location versée par Orange pour l'utilisation des fourreaux. Les travaux de câblage du réseau téléphonique seront intégralement pris en charge par Orange.

Dans l'attente de cette convention, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement au SIEM d'une participation pour l'effacement des réseaux.

2 – Décision modificative Budget Communal et Budget Photovoltaïque

Lors de l'élaboration du budget 2026, les montants de travaux pour l'installation des ombrières photovoltaïques ont été inscrits en HT au lieu de TTC. Il est donc nécessaire d'augmenter les crédits versés par le budget communal au budget photovoltaïque et modifier également les montants d'amortissements de ces travaux. Le conseil municipal valide à l'unanimité les décisions modificatives comme suit :

Budget communal – Décision modificative n°01/2026

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Compte 27638 – Autres établissements publics (avances versées au budget photovoltaïque)	+ 35 000,00 €	
Compte 27638 – Autres établissements publics (remboursements des avances du budget photovoltaïque)		+ 35 000,00 €

Budget photovoltaïque – Décision modificative n°01/2026

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Compte 6811 – Dotations aux amortissements	+ 2 750,00 €	
Compte 701 – Vente de produits finis		+ 2 750,00 €
Section d'investissement		
Compte 16871 – Remboursement des emprunts souscrits (remboursement au budget communal)	+ 2750,00 €	
Compte 2157 – Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel (travaux d'installation des ombrières photovoltaïques)	+ 35 000,00 €	
Compte 16871 – Emprunts souscrits (avance du budget communal)		+ 35 000,00 €
Compte 28157 – Agencements et aménagement du matériel et outillage industriel (amortissements)		+ 2 750,00 €

(augmentation des crédits d'amortissement des travaux)

(augmentation du virement du budget communal et du montant des travaux)

(augmentation des crédits pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement)

3 – Convention partenariale avec La Poste – Reprise du guichet postal

Suite à la sollicitation de La Poste, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 août 2025, a décidé de reprendre le service du guichet postal à son actif.

Afin de reprendre le guichet postal, La Poste propose une convention à signer avec la commune.

Cette convention est conclue pour 6 années.

Elle détermine le rôle de chacun, que ce soit pour La Poste ou la commune, ainsi que les horaires d'ouverture qui seront au minimum de 12 heures/semaine.

Les horaires d'ouverture, à partir du 16 juin 2026, seront les suivants :

- . lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h30
- . vendredi après-midi de 13h30 à 17h30
- . samedi matin de 10h à 12h

Les principales missions assurées par les agents communaux seront :

- . l'accueil des clients
- . la vente de produits et services
- . la réalisation de services postaux (dépôts et retraits d'objets)
- . la réalisation de services financiers et prestations associées
- . la gestion administrative de l'agence postale communale

La commune percevra une prime exceptionnelle d'installation de 3.000 euros ainsi qu'une indemnité compensatrice mensuelle s'élevant au 1^{er} janvier 2026 à 1.211 euros. Selon les ventes réalisées, la commune percevra également un pourcentage sur le produit des ventes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

4 – Délégations auprès des organismes extérieurs

Suite à l'installation du conseil municipal, certains organismes demandent à ce que soient nommés des représentants de chaque commune.

Ainsi, ont été désignés :

a/ auprès du Centre Socio-Culturel OCSIGENE

- . Conseil d'administration : Mme Valérie LIZAMBART, titulaire, et M. Jean-Charles DEHOUX, suppléant
- . COPIL RPE (Relais Petite Enfance) : Mme Amélie CHESNET, titulaire, et Mme Nathalie ALLONCIUS, suppléante
- . Jeunesse : Mme Nathalie ALLONCIUS, titulaire, et Mme Cathy PASQUIER, suppléante
- . CTG (Convention Territoriale Globale) : Mme Valérie LIZAMBART
- . Seniors : Mme Brigitte BLANCHARD

b/ auprès de l'association Multi Act'Enfance : Mme Valérie LIZAMBART et Mme Amélie CHESNET

c/ auprès de l'école Arc-en-Ciel : Mme Nathalie ALLONCIUS, titulaire, et Mme Cindy CORBET, suppléante



d/ auprès du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire) : M. Laurent GAUDRY, titulaire, et M. Romain BAZILLE, suppléant
e/ auprès du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) : Mme Karine FONTENEAU
f/ auprès de la Bibliothèque : M. Julien ESTAQUE
g/ auprès de l'association « Notre Romagne » : Mme Josette GUITTON, Mme Brigitte BLANCHARD, M. Clément BRETAUDEAU, M. Thomas NAUD, et M. Julien ESTAQUE
h/ Référent en matière de sécurité routière : Mme Josette GUITTON
i/ Correspondant Défense : Mme Josette GUITTON
j/ auprès de la Préfecture et du SDIS (Service Départemental d'Interventions et de Secours) d'un correspondant Sécurité Civile : Mme Josette GUITTON
k/ Commission Communale des Impôts Directs
. Mme Josette GUITTON
. 8 membres titulaires : M. Laurent GAUDRY, Mme Nathalie ALLONCIUS, Mme Valérie LIZAMBART, Mme Cindy CORBET, Mme Karine FONTENEAU, Mme Brigitte BLANCHARD, Mme Cathy PASQUIER, M. Jean-Charles DEHOUX
. 8 membres suppléants : M. Benjamin BEAUMARD, M. Vincent BOUTIN, M. Cyrille FONTENEAU-ROGER, M. Clément BRETAUDEAU, M. Romain BAZILLE, M. Thomas NAUD, Mme Marie-Céline CLARCK, Mme Amélie CHESNET

5 – Questions et informations diverses

a/ DIA lieu-dit « L'Abbaye »
Il s'agit de la vente d'un chemin en indivision, cadastré AI 146, d'une superficie de 643 m².
Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
b/ DIA Chemin du Bouchot
Il s'agit de la vente d'un terrain situé chemin du Bouchot, cadastré AD 327, d'une superficie de 409 m².
Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
c/ DIA 14 rue du Gai Logis
Il s'agit de la vente d'une maison située 14 rue du Gai Logis, cadastrée AI 86, d'une superficie de 583 m².
Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
d/ DIA 12 rue des Eglantiers
Il s'agit de la vente d'une maison située 12 rue des Eglantiers, cadastrée AI 19, d'une superficie de 770 m².
Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

■ CONSEIL DU 29 mai 2026

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Logement 70 rue Nationale – Mise en location

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 21 Novembre 2025, a décidé de fixer le montant du loyer de la maison communale sise au 70 rue Nationale, à 700 euros/mois + 30 euros de charges.
Le logement a subi des travaux de remplacement de menuiseries et de pompe à chaleur.
L'agence immobilière, après avoir visité la maison, conseille à la commune, d'augmenter le montant du loyer.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le loyer en le fixant à 765 euros/mois et 25 euros de charges locatives mensuelles

2 – Commission Contrôle des Listes Electorales

La Préfecture de Maine-et-Loire demande à la commune de proposer le nom d'un conseiller municipal pour siéger au sein de cette commission, destinée à vérifier les décisions prises par Mme le Maire en matière d'inscription et de radiation électorale.
En plus d'un conseiller municipal, cette commission est composée d'un délégué de l'administration et d'un délégué représentant le président du tribunal judiciaire.
Ces membres sont élus pour 6 ans, correspondant à la durée du mandat communal.
Pour information, Mme Brigitte Blanchard, qui faisait déjà partie de cette commission, en tant que déléguée du Tribunal Judiciaire, sera dorénavant déléguée du conseil municipal.

3 – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Désignation d'un délégué

Cholet Agglomération demande à chaque commune membre de désigner une personne chargée de siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.
La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Lors du mandat précédent, M. Laurent Gaudry siégeait déjà au sein de cette commission.

Madame le Maire propose donc de le nommer à nouveau.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette désignation.

4 – Cholet Agglomération – Délégués siégeant aux commissions

Suite à l'installation du conseil communautaire, Cholet Agglomération a décidé d'instaurer 7 commissions. En plus des vice-présidents en charge de certaines thématiques, chaque commune doit donc désigner un membre pour chaque commission.

Pour information, voici les personnes désignées :

- . Commission Administration générale – Finances : M. Laurent GAUDRY
- . Commission Aménagement du territoire – Mobilités : M. Benjamin BEAUMARD
- . Commission Environnement – Déchets – Grand cycle de l'eau : M. Thomas NAUD
- . Commission Attractivité territoriale – Transition écologique – Sports : Mme Nathalie ALLONCIUS
- . Commission Bâtiments – Voirie : M. Cyrille FONTENEAU-ROGER
- . Commission Solidarités – Aînés – Santé : Mme Valérie LIZAMBART
- . Commission Culture – Enseignement supérieur – Tourisme : Mme Cindy CORBET

5 - Groupement de commandes Contrôle du mobilier sportif 2027-2031

La Ville de Cholet propose aux communes du territoire de Cholet Agglomération de rejoindre le groupement de commandes, dont la coordination sera assurée par la Ville de Cholet.

L'accord-cadre a pour objet de retenir un prestataire susceptible d'assurer le contrôle des équipements sportifs dédiés aux articles R. 322-19 à R. 322-26 du Code du sport, ainsi que les aires de jeux et parcours santé (aires de fitness).

Nature des contrôles :

- . Contrôle principal (1 passage au minimum tous les 2 ans)
- . Contrôle opérationnel (2 passages par an minimum pour des installations surveillées ou à usage normal, et 4 passages par an minimum pour des installations en accès libre ou à usage intensif).

La durée de l'accord-cadre serait lancée pour une période d'un an, renouvelable trois fois par période de 12 mois, soit une durée maximum de 4 ans.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rejoindre ce groupement de commandes.

6 – SIEML – Versement d'un fonds de concours réparation du réseau d'éclairage public passage piétons rue Nationale

Suite à une demande d'intervention émanant de la commune, au moment des fêtes de fin d'année, le SIEML a identifié la panne située au niveau du passage piétons de la rue Nationale, à hauteur de la gare routière.

Le coût total des réparations est estimé à 799,38 euros.

Le SIEML prenant 25 % de la dépense à sa charge, la commune aura un reste à charge de 599,54 euros.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le versement de ce fonds de concours.

7 – Service Restauration Scolaire – Fixation prix du repas

La société Convivio, avec laquelle la commune est engagée pour la fourniture des repas, a informé la commune de l'évolution des tarifs, à compter de la rentrée scolaire prochaine.

La commission Cantine, réunie le mardi 19 mai, propose d'augmenter, pour l'année scolaire 2026/2027, le prix du repas facturé aux familles, en le passant de 4,60 euros à 4,70 euros. Le forfait mensuel de 4 euros/enfant/mois resterait inchangé. Le prix du repas lors de la sortie CISPA correspondra au prix facturé par le CISPA.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

8 - Questions et informations diverses

a/ DIA 19 rue des Eglantiers

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastré AI 2, d'une superficie de 860 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.



■ CONSEIL DU 26 juin 2026

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité



1 – Tarifs de locations des salles et du matériel

a/ Tarifs 2028 des locations des salles et du matériel

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2028.

b/ Tarifs 2028 de l'Espace Galerne

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables pour l'Espace Galerne au 1^{er} Janvier 2028.

c/ Condition de location des salles et du matériel

Considérant l'état de retour, à certaines occasions, des salles et du matériel, lors de réservations effectuées par des jeunes, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de porter à 21 ans minimum, l'âge requis des demandeurs, pour toute location de salle ou de matériel.

2 – Photocopieur

La commune est engagée par un contrat jusqu'à fin septembre.

Une consultation a été lancée auprès de trois sociétés afin de comparer le coût soit en achat, soit en location.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Koesio a été retenue pour l'acquisition du photocopieur pour un prix de 6.580 euros avec un contrat de maintenance.

3 – Demande de subvention association « Notre Romagne »

Madame Brigitte BLANCHARD présente une demande de subvention déposée par l'association « Notre Romagne ». Cette nouvelle association souhaite disposer d'un fond de trésorerie.

Elle sollicite de la commune l'octroi d'une subvention de 1.500 euros. Cette subvention permettra à l'association d'acquérir le dictionnaire du Maine-et-Loire, de faire une exposition et une conférence, de tenir les registres des archives familiales et des objets anciens, de réaliser un livre photos et un dépliant sur l'église.

Madame Brigitte BLANCHARD quitte la séance.

Le conseil municipal décide, par 17 voix pour et 1 abstention, d'octroyer, à titre exceptionnel, une subvention de 1.000 euros, à l'association « Notre Romagne ».

4 – Convention de mise à disposition de locaux au CSI

Cette convention entre la commune et le CSI prévoit la mise à disposition, à titre gracieux, des différentes salles communales, sous réserve des disponibilités et des modalités de réservation définies par la commune.

Le CSI s'engage à restituer les locaux dans un état de propreté et de rangement conforme à celui constaté lors de leur mise à disposition.

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature, et pourra être renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Elle pourra être résiliée à tout moment pour l'une des parties, moyennant un préavis de 3 mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5 - Questions diverses

a/ DIA 11 rue de Provence

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastrée AI 476, d'une superficie de 482 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

■ CONSEIL DU 28 août 2026

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le conseil municipal, a décidé, lors de sa séance du 8 septembre 2023, d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements à usage d'habitation non meublés vacants depuis plus de 2 ans (au 1^{er} janvier de l'année d'imposition).

La loi de Finances 2026 a modifié cette taxe, en la remplaçant par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier la taxe, à partir du 1^{er} janvier 2027.

2 – Vente du lot n° 14 Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 »

M. Elliott Sorin et Mme Romane Fonteneau, actuellement domiciliés à La Romagne, souhaitent acquérir le lot n° 14 au sein du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 ».

Les terrains cadastrés AI 521 et AI 532, composant le lot n° 14, représentent une surface totale de 1.269 m².
Le prix de cette vente s'élève à 100.251 euros.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.



3 – Service de restauration scolaire

a/ Convention repas CISP classes vertes

L'école Arc-en-Ciel organise chaque année une sortie « classes vertes » en partenariat avec le CISP (Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air).

Les enfants participant à ces classes vertes prennent leurs repas au sein de cette structure.

Le CISP facture ensuite à la commune le prix des repas. La commune se charge de récupérer cette somme auprès des familles.

Le prix facturé par le CISP correspond au prix facturé aux familles fréquentant le service de restauration scolaire.

Le CISP propose donc la signature d'une convention avec la commune, pour les années scolaires 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer ladite convention.

b/ Prix du repas facturé aux familles dans le cadre de PAI spécifique

Certains enfants fréquentant le service de restauration scolaire disposent d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Ce document établi par un médecin et validé par la famille, l'école et la commune précise les conditions d'accueil de l'enfant et les précautions à prendre.

Un enfant, à partir de la rentrée scolaire 2026-2027, va être tenu, certains jours d'apporter son repas.

Ce système est validé par la commune.

Après demande de la famille et acceptation par la commune de ce principe (ce qui est autorisé de manière exceptionnelle), le prix du repas se doit d'être différent.

Il est donc proposé de facturer à la famille la différence entre le prix normalement facturé aux familles et le prix facturé par le fournisseur des repas. Le montant forfaitaire mensuel par enfant est quant à lui maintenu.

Pour exemple, pour l'année 2026-2027, le prix facturé serait de 4,70 euros – 3,23 euros, soit un total de 1,47 €, plus les 4 euros de forfait mensuel par enfant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – SIEML – Participation avant-projet travaux dévoiement réseau éclairage public parking des écoliers

La commune a mandaté le SIEML pour l'étude du dévoiement du réseau d'éclairage public sur le parking des écoliers suite à l'installation des ombrières.

Le SIEML a réalisé l'étude. La commune a décidé de ne pas donner suite et a abandonné le projet.

Le coût de l'étude reste à la charge de la commune.

Le SIEML demandait une somme de 2.573,80 euros.

Après négociation, le montant de l'étude est finalement de 1.255,12 euros.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à verser cette somme au SIEML.

5 - Convention tripartite SIEML-ORANGE-COMMUNE pour l'effacement des réseaux

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux sur la rue des Eglantiers, des Chênes, des Alouettes, des Mésanges, et sur une partie de la rue Nationale, le SIEML avait informé la commune des coûts restant à charge. La convention proposée reprend les coûts précédemment indiqués sans aucun changement.

La convention a pour objectif de définir le rôle de chaque partie.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les termes de la présente convention.

6 – Réfection voirie et trottoir rue des Eglantiers

Suite aux travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées-eaux pluviales, de l'effacement des réseaux, un trottoir de la rue des Eglantiers fait l'objet d'une réfection par le biais du contrat passé avec Cholet Agglomération et le SIEML.

En revanche, ni la chaussée, ni le trottoir côté pair, ne feraient l'objet de travaux de réfection.

La commune de La Romagne a souhaité étudier cette question et a obtenu un devis par la société Eurovia pour la réfection de la route et du trottoir. Le montant global de ces travaux s'élèverait à 31.092,30 euros HT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de la société Eurovia.

7 – Cholet Agglomération – Constitution Groupe de Travail Agricole

Cholet Agglomération souhaite poursuivre son action au travers de différents projets en faveur de l'agriculture sur l'ensemble de son territoire.

Elle souhaite que chaque commune puisse être représentée et demande à ce que soient nommés une personne référente (élue ou non élue) et un suppléant. Le conseil municipal désigne M. Thomas NAUD, titulaire, et M. Clément BRETAUDEAU, suppléant.

8 - Cholet Agglomération – Elu(e) référent(e) « Ville Amie des Aînés »

Dans le cadre de l'engagement de Cholet Agglomération au sein du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, le territoire a obtenu le label « Ami des Aînés » fin 2023, reconnaissant ainsi la mobilisation en faveur de l'adaptation des politiques publiques aux besoins des personnes âgées et de leur inclusion dans la vie locale.

Cette dynamique repose notamment sur une coordination étroite entre les communes membres de l'agglomération, condition essentielle à la réussite et à la cohérence des actions menées à l'échelle du territoire.

A ce titre, Cholet Agglomération demande à chaque commune de désigner un élu référent « Ville Amie des Aînés ».

Ce référent aura pour mission :

- . d'assurer le relais d'information entre la commune et Cholet Agglomération,
- . de participer aux temps d'échange et de concertation (environ 2 à 3 fois par an),
- . de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des actions en faveur des aînés à l'échelle locale.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Valérie LIZAMBART, l'élue référente titulaire, et Mme Karine FONTENEAU, suppléante.

9 – Personnel communal

a/ création poste adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps plein

Un agent technique a passé et réussi son examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Afin de pouvoir le nommer, la commune doit créer le poste. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

b/ modification du régime indemnitaire

Le conseil municipal a, par délibération en date du 27 avril 2018, instauré un régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel.

Afin de pouvoir régulariser et permettre une évolution des salaires, il est nécessaire de modifier la délibération en indiquant non plus les montants annuels maximum mais les plafonds annuels maximum. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10 – Questions diverses

a/ DIA 2a rue des Ecoles

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastrée AA 436, d'une superficie de 78 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

b/ DIA 10 rue des Forges

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastrée AA 164 et AA 165, d'une superficie totale de 307 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

c/ DIA 13 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastrée AD 70, d'une superficie de 366 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

d/ DIA lotissement « Le Clos de l'Etang de Bel-Air »

Il s'agit de la vente de terrains, cadastrés AB 173, A 2699, A 2703, A 2583, A 2708, A 2710, A 2586, AA 607, AB 169, AB 116 et AB 119, d'une superficie totale de 27.559 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

e/ DIA 6 rue des Ecoles

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastrée AA 151, AA 152, AA 153 et AA 154, d'une superficie totale de 900 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

f/ DIA 23 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastrée AA 452, d'une superficie de 700 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

g/ DIA 23 rue du Poitou

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastrée AI 336, d'une superficie de 623 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

h/ DIA 35 bis rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison, cadastrée AB 150, d'une superficie de 404 m². Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.





■ Bibliothèque « Point Virgule »

Après un été dynamique, la bibliothèque vous présente ses prochaines animations.



Un prix littéraire pour les Ados

En partenariat avec la MFR du Vallon, la bibliothèque participe au Prix Littéraire des Maisons Familiales Rurales de Maine-et-Loire.

Cinq romans, soigneusement sélectionnés pour leur qualité d'écriture et leur capacité à toucher le public adolescent et adulte, seront disponibles à l'automne.

Ouvert à tous.

Lectures-échanges

Envie de partager vos derniers coups de cœur ? Besoin d'inspiration pour vos lectures hivernales ?

Rendez-vous le **mardi 13 octobre à 19h** pour un moment convivial autour de vos lectures.

Atelier stickers

Découvrez le fonctionnement d'une découpeuse vinyle, une machine à commande numérique pour créer de magnifiques stickers.

Samedi 7 novembre – 10h à 12h.

À partir de 9 ans

Sur inscription, à partir de septembre sur le portail e-changes.

Atelier sensoriel " Fais-moi un signe "

Laissez-vous porter par une lecture sonore, vibrez avec une lecture sensorielle et découvrez une lecture en langue des signes. Une invitation à lire autrement, à ressentir ensemble, en duo.

Animation proposée dans le cadre de la semaine nationale de l'Édition Jeunesse Accessible.

Avec Caroline JOLLIVET, enseignante LSF.

Mercredi 25 novembre – 15h à 16h

Pour les enfants de 4 à 8 ans, accompagnés d'un adulte.

Sur inscription, à partir du 25 octobre sur le portail e-changes.

Toutes nos animations sont gratuites !



Fermeture exceptionnelle

- Mercredi 11 novembre



L... comme lecture !



Lecture-concert dans le petit théâtre



Pochettes surprises

■ Don du Sang

Mardi 10 novembre 2026 de 16h30 à 19h30
à l'Espace Galerne



■ Maison Familiale Rurale « Le Vallon »



Journées Portes Ouvertes :
Samedi 5 décembre 2026 de 9h à 17h

■ APEL OGEC et école « L'Arc en Ciel »

La rentrée des classes a eu lieu le mardi 1^{er} septembre dernier.

L'école avec l'Apel ont fêté ça comme il se doit avec une petite fête le vendredi 4 septembre afin de présenter le thème de l'année qui est "les métiers" ainsi que la présentation de toutes les classes et de l'équipe enseignante.

Nos prochains événements à venir sont :

- le **samedi 17 Octobre** pour le marché d'automne (vente de légumes de saison, fleurs et viennoiserie) accompagné de la bourse aux jouets (multi-act enfance)
- le **samedi 12 décembre** pour finir cette année 2026 la traditionnelle « Romag'Noël »



■ Multi Act' Enfance : Halte-garderie « Saute-mouton »



La halte-garderie est un mode de garde occasionnel pour les enfants de 0 à 4 ans, géré par l'association Multi Act'Enfance. Elle accueille les enfants pour quelques heures, une demi-journée ou une journée complète. Elle permet aux parents en congé parental ou qui travaillent à temps partiel de confier leurs enfants à un personnel qualifié (éducatrice de jeunes enfants et auxiliaire de puériculture), le temps d'une course, d'un rendez-vous ou tout simplement pour souffler un peu. Elle peut également accueillir les enfants dont les assistants maternels sont en formation, en arrêt ou en vacances. Les enfants scolarisés peuvent aussi en profiter jusqu'à 4 ans.

La halte-garderie propose chaque jour des activités variées en fonction des âges et permet de découvrir la vie en collectivité.

L'inscription peut se faire à tout moment de l'année.

Tarif en fonction des revenus et de la composition de la famille

Horaires : mardi, jeudi et vendredi 8h30 - 17h30

Contact : haltegarderie.laromagne@outlook.fr

■ La MAM Jardin des Sens

La MAM Jardin des Sens est une association de loi 1901 qui est gérée par 4 assistantes maternelles agréées.

Une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) est un lieu où plusieurs assistantes maternelles sont regroupés dans le même logement pour y exercer leur activité. A mi-chemin entre la crèche et l'assistante maternelle à domicile, la MAM peut accueillir jusqu'à 12 enfants de 0 à 3 ans.

Nous avons pour mission de :

- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis.
- Participer à l'éveil et au bon développement des enfants accueillis.
- Contribuer à leur éducation, dans le respect de l'autorité parentale
- Apporter une aide aux parents afin de leur permettre de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Le 2 novembre 2020, notre MAM a ouvert ces portes au 8 Rue des Frênes à la ROMAGNE.

Dans une maison réaménagée pour l'accueil et le bien être des enfants accueillis, selon leur âge, dans une pièce de vie chatoyante, des espaces dédiés aux jeux pour les grands et un espace bébé, une cuisine pour concocter des repas maison et enfin un jardin clôturé pour s'aérer et explorer.

Eh oui, voilà maintenant 6 ans que notre équipe accueillait les premiers loulous... depuis d'autres « copains » sont venus compléter et embellir notre merveilleux « Jardin ».

C'est toujours avec passion et bienveillance que nous partageons des moments de joie, d'apprentissage et d'échange avec les enfants que nous accueillons et leurs parents. N'hésitez pas à nous rejoindre

Pour plus d'informations, contactez-nous au 09.87.76.33.13 ou par mail : mam.jardindessens@gmail.com

La MAM est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

L'équipe de La MAM Jardin des Sens



■ Stella Volley

Le club de volley recherche des nouveaux joueurs/joueuses pour compléter son équipe détente.
Les entraînements et matchs à domicile ont lieu le mercredi à 20h30.
Avis aux amateurs à partir de 18 ans !
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Carine Guicheteau au 06.71.48.48.71



■ Stella Badminton



Envie de pratiquer le badminton, que ce soit pour le loisir ou la compétition ? La Stella Badminton vous accueille tout au long de la saison !

- **Entraînements** : lundi à 20h et jeudi à 19h30
 - **Adhésion** : 40 €
 - **Séances d'essai** : des essais sont prévus en début d'année
 - **Prêt de raquettes** : Dans l'attente de l'achat de votre raquette, le club en met à disposition pour permettre à chacun de découvrir la pratique
- Pour les joueurs les plus compétiteurs, plusieurs rendez-vous sont également proposés, notamment le **Tournoi des Étoiles** et le **championnat loisirs**.

Contact : bad_romagne@yahoo.fr ou 06 72 45 02 66

Venez découvrir le badminton dans une ambiance conviviale et sportive à La Romagne !

■ Association Éveil Danse

L'association Éveil Danse La Romagne propose différentes sections :

L'Éveil sportif (3 à 6 ans) : découverte de différents sports par le jeu, développement de la motricité, de la coordination, de l'esprit d'équipe et du plaisir de bouger.

La Danse Modern-Jazz : des cours adaptés à différents niveaux pour les enfants, favorisant l'expression corporelle, la confiance en soi, la créativité et le plaisir de danser en musique.

Le Fitness : chaque semaine, un cours différent mêlant cardio, renforcement musculaire et relaxation pour terminer la séance en douceur.

Les inscriptions restent encore possibles dans certaines sections. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement à eveildanselaromagne@gmail.com.

A noter dans vos agendas, notre Gala de Danse annuel se déroulera cette année le **samedi 20 et le dimanche 21 mars 2027**.



■ Comité des Fêtes

Le **Comité des Fêtes** vous donne rendez-vous pour une soirée **DISCO +30 ANS** le **samedi 7 novembre** à l'**Espace Galerne** !

Venez nombreux partager un moment convivial et festif autour des grands tubes et danser jusqu'au bout de la nuit !

Ambiance festive et bonne humeur garanties ! Vous pourrez retrouver toutes les infos sur les réseaux :

 [Comitedesfetes La Romagne](https://www.facebook.com/ComitedesfetesLaRomagne)

 [comitefetelaromagne](https://www.instagram.com/comitefetelaromagne)

Le **Comité des Fêtes** vous attend nombreux !



■ Association Culture et Loisirs

Président : Frédéric BONICEL

Trésorière : Nadège CHERBONNIER

Membres : Danièle CLEON – Jean-Yves BRETEAUDEAU – Aurélia FERRATON

CHORALE

La chorale se poursuit avec Pierre-Emmanuel BORÉ comme chef de chœur.
Les répétitions auront lieu les jeudis à partir de 14h30 à 16h00.

THEATRE ENFANTS

Le théâtre jeune reprend avec de nouveaux inscrits qui viennent étoffer l'équipe de l'année passée.

Spectacle le **mardi 25 mai**.

THEATRE ADULTES

Cette année, la troupe de Bel-Air compte 6 comédiens.

La pièce a été choisie en juillet et les répétitions ont alors commencé, à raison d'une fois par semaine, sous la coupole d'Olivier Guéry, de la Compagnie Côté Cour, metteur en scène.

Il s'agit d'une comédie.

« Hier est un autre jour » de Sylvain Meyniac et Jean-François Cros.

Pierre Maillard, avocat brillant et obsédé par le contrôle, voit sa journée basculer lorsqu'il se retrouve prisonnier d'une étrange boucle temporelle. Condamné à revivre les mêmes heures, il tente de tout changer... mais chaque nouvelle tentative déclenche son lot de catastrophes. Une comédie déjantée où le temps n'a décidément pas dit son dernier mot !

Représentations :

**les samedi 23 et dimanche 24 janvier
vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 janvier
vendredi 5 et samedi 6 février
à l'ESPACE GALERNE**

réservation à partir du 02/01/2027 en téléphonant au 07.83.11.39.46 ou sur HelloAsso



■ Association « Notre Romagne »

La Romagne passionnante.

Le cercle 'Notre Romagne' a mis en place diverses commissions chargées de faire valoir notre précieux patrimoine.

L'Algérie fait partie de l'une d'elle en accord avec les sympathisants des anciens combattants.

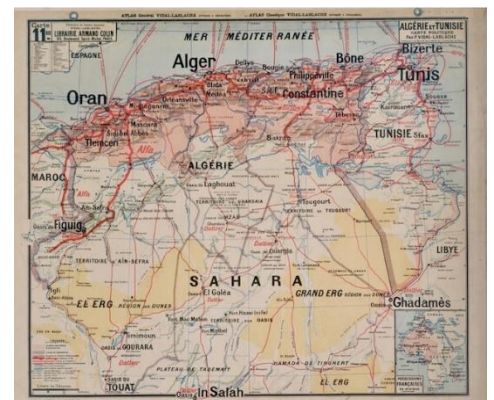
Pour ce thème, votre aide serait précieuse : témoignages/ documents/ correspondances...

Le cercle insiste auprès de la municipalité pour l'inscription de l'église à la fondation du patrimoine.

Prochaine réunion / débat le **mercredi 21 octobre à 17h30**.

Venez-y !

Merci de signifier votre présence au 06 09 37 25 79



■ Agence Postale Communale

Le bureau de La Poste de La Romagne a fermé définitivement le samedi 13 juin 2026.
Pour le maintien des services de proximité, la municipalité a décidé de reprendre les services de la Poste.
Un partenariat s'est mis en place il y a quelques mois. La Poste a pris en charge les travaux pour installer une agence à la mairie, ainsi que la formation d'une agente communale.
Une convention a été signée entre les deux parties.
Et depuis le 16 juin 2026 l'agence postale communale a ouvert dans les locaux de la Mairie.



■ Rencontre interprofessionnelle

Rencontre des acteurs économiques de la commune

La municipalité organise une rencontre interprofessionnelle réunissant les entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs et professions libérales de la commune le **vendredi 20 novembre à 18h à la salle Municipale place de l'église**. Ce moment d'échange vise à renforcer les liens entre les acteurs économiques locaux et à favoriser les collaborations. Les entreprises souhaitant présenter leur activité peuvent se rapprocher de la mairie pour en échanger.

■ Repas des aînés

Comme chaque année, la municipalité organise son traditionnel « repas des aînés » qui réunit les Romagnons de 70 ans et plus. Cette année, il aura lieu le **samedi 10 octobre 2026**.

Nous vous rappelons que la date limite d'inscription est fixée au **25 septembre**.

Si vous êtes né(e) avant le 1er janvier 1957 et que vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de vous faire connaître à la Mairie.

■ Conseil Municipal des Enfants : Boum des enfants



La boum du Conseil Municipal des Enfants arrive !

Le Conseil Municipal des Enfants de La Romagne organise une grande boum à la salle Bel-Air le :

samedi 14 novembre, de 17h30 à 21h !

Elle est ouverte à tous les enfants du CE2 à la 6^e, scolarisés à La Romagne.

Au programme : musique, danse, bonne humeur et un maximum de fun entre copains !

Les informations pratiques et les modalités d'inscription seront communiquées prochainement sur Intramuros.

Alors, préparez vos baskets... la fête se prépare !



■ Nouveaux Services à La Romagne



AUTOTRANSFERT

Achat – Conseil – Vente

Achat et reprise : estimation rapide et sans engagement

Véhicules sélectionnés : qualité, transparence et historique vérifié

Accompagnement : conseils personnalisés à chaque étape

M. KASMI M. ☎ : 07.64.48.35.57



dble klick : mariage, anniversaire, soirée, événements pro...

Location de bornes à selfies.

Plusieurs formules disponibles

Option animation + magnets

Photos numériques illimitées

Livraison et installation ☎ : 06.99.35.27.66 ou @ dbleclick.contact@gmail.com





■ Itinérances à La Romagne

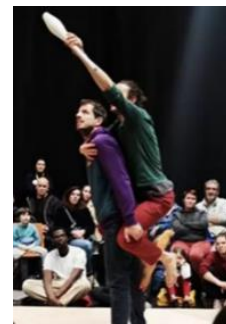
Compagnie Allégorie ARTS DU CIRQUE :

Comment grandissent les enfants face à un père défaillant, autoritaire ou absent ? Comment s'émanciper du modèle dominant ? Comment se déconstruire ? Au centre d'une toute petite scène quadri-frontale, intime et évolutive, deux hommes se questionnent, doutent et tentent de se réapproprier leurs rôle et posture de père, l'un portant l'autre jonglant, tout en s'adaptant à l'espace de plus en plus restreint. La compagnie interroge alors la parentalité, explore la généalogie des pères et sonde la domination des enfants dans le modèle familial patriarcal. Une création touchante, intime, lumineuse et résolument joyeuse.

À partir de 10 ans / durée : 50 minutes



« (en) Vers nos pères »
Trio électro-pop
Dimanche 7 mars 2027
à l'Espace Galerne



■ Cholet Agglomération vous aide à composter



Cholet Agglomération offre un bon de réduction de 50€ pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Cette mesure permet d'accompagner les particuliers qui, depuis le 1^{er} janvier doivent trier leurs déchets biodégradables (épluchures, produits de cuisine et reste de repas) et les séparer du reste des ordures ménagères.

L'achat d'un composteur ou lombricomposteur est valable dans les jardinerie partenaires du territoire.

Pour plus d'informations : ☎ : 02.44.09.25.60

■ Inscriptions sur les listes électorales

Pour voter, je m'inscris !



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

Rendez-vous dans votre mairie muni :

→ d'un justificatif d'identité
→ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Par courrier :

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr

Par Internet :

en vous rendant sur service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française** ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ?
votez aux prochaines élections en France

Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

Accédez directement aux démarches

ou sur service-public.fr

CLS NEWS

PRÉSIDENTIELLE 2027

PROCHAINES ELECTIONS EN FRANCE

1^{er} TOUR : 11 AVRIL 2027

2nd TOUR : 25 AVRIL 2027



■ Vœux du Maire :



Madame Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux vous invitent aux vœux de la municipalité :

Le vendredi 8 janvier 2027 à 19 h à l'Espace Galerne

■ Horaires d'ouverture de la Mairie et de La Poste



Le lundi et le vendredi	8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Du mardi au jeudi	8h30 à 12h30
Le samedi	10h à 12h



Du lundi au jeudi	9h15 à 12h15
Le vendredi	9h15 à 12h15 et 13h30 à 17h00
Le samedi	10h à 12h

■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.



	Collecte des déchets
Bourg et Ecart	les mardis, semaines impaires : ordures ménagères les mardis, semaines paires : emballages ménagers

■ Permanences :

⇒ Infirmière de garde :

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

⇒ Médecin :

Pour les urgences, composer le **02.41.33.16.33 (24h/24h)**

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas **d'urgences vitales**.

Dr DRAGOMIR La Romagne : 02.41.75.48.76

⇒ Pharmacie :

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**

Pharmacie LIMOUSIN La Romagne : 02.41.70.32.72





SEPTEMBRE 2026		
Vendredi 18	Le Laiton Romagnon : Championnat Palets D3	Salle Polyvalente
Samedi 19	C.S.I. : Repair Café	Salle Municipale
Vendredi 25	Stella Tennis de Table : Pro A / Hennebont	Salle « La Stella »
OCTOBRE 2026		
Jeudi 1er	Club du Temps Libre : après-midi Club	Salle Municipale
Samedi 3	Entente Sportive La Romagne Roussay : Concours de belote	Salle Bel-Air
Mardi 6	Multi Act' Enfance : Relais Petite Enfance	Salle Polyvalente
Jeudi 8	Club du Temps Libre : petit concours interne	Salle Municipale
Vendredi 9	Le Laiton Romagnon : Championnat Palets D3	Salle Polyvalente
Samedi 10	Repas des Aînés	Espace Galerne
Mardi 13	Bibliothèque Point Virgule : Lecture échanges	Bibliothèque
Jeudi 15	Club du Temps Libre : après-midi Club	Salle Municipale
Samedi 17	APEL OGECE école « L'Arc en Ciel » : marché d'automne Multi Act' Enfance : Bourse aux jouets	Salle des sports
Samedi 17	C.S.I. : Repair Café	Salle Municipale
Jeudi 22	Club du Temps Libre : après-midi Club	Salle Municipale
Vendredi 23	Multi Act' Enfance : Relais Petite Enfance	Salle Polyvalente
Vendredi 23	Stella Tennis de Table : Pro A / Chartres	Salle « La Stella »
Dimanche 25	Les Marcheurs Romagnons : randonnée surprise + repas	Salle Municipale
NOVEMBRE 2026		
Mardi 3	Multi Act' Enfance : Relais Petite Enfance	Salle Polyvalente
Jeudi 5	Club du Temps Libre : après-midi Club	Salle Municipale
Samedi 7	Bibliothèque Point Virgule : Atelier stickers à partir de 9 ans	Bibliothèque
Samedi 7	Comité des Fêtes : Disco + 30 ans	Espace Galerne
Mardi 10	Don du sang	Espace Galerne
Mardi 10	Stella Tennis de Table : Pro A à Saint Denis	
Jeudi 12	Club du Temps Libre : petit concours interne	Salle Municipale
Samedi 14	C.M.E. : boum des enfants	Salle Bel-Air
Mardi 17	Multi Act' Enfance : Relais Petite Enfance	Salle Polyvalente
Jeudi 19	Club du Temps Libre : après-midi Club	Salle Municipale
Vendredi 20	Rencontre Interprofessionnelle	Salle Municipale
Dimanche 22	Stella Tennis de Table : Pro A à Angers	
Mardi 24	Stella Tennis de Table : Pro A / Thorigne-Fouillard	Salle "La Stella"
Mercredi 25	Bibliothèque Point Virgule : atelier sensoriel « fais-moi un signe »	Bibliothèque
DECEMBRE 2026		
Mardi 1er	Multi Act' Enfance : Relais Petite Enfance	Salle Polyvalente
Jeudi 3	Club du Temps Libre : après-midi Club	Salle Municipale
Samedi 5	M.F.R « Le Vallon » : Journées Portes Ouvertes	M.F.R « Le Vallon »
Dimanche 6	Stella Sports Cycliste : Pot au feu	Salle Bel-Air
Jeudi 10	Multi Act' Enfance : Relais Petite Enfance	Salle Polyvalente
Jeudi 10	Club du Temps Libre : petit concours interne	Salle Municipale
Samedi 12	APEL OGECE école « L'Arc en Ciel » : Romag'Noël	Place de la Mairie
Lundi 14	Stella Tennis de Table : Pro A à Roanne	
Jeudi 17	Club du Temps Libre : après-midi Club	Salle Municipale
Vendredi 19	Stella Tennis de Table : Pro A à Caen	

